

Non au coup de force antidémocratique ! Ne touchez pas à nos retraites !

Ainsi donc, le gouvernement Macron-Philippe a osé !

Ce 29 février, mettant à profit l'inquiétude suscitée par l'épidémie de coronavirus, il a pris les premières mesures d'interdiction de rassemblement de masse, puis, dans la foulée, annoncé le recours à **l'article 49 ter de la Constitution**.

Par ce procédé, ennemi de la démocratie la plus élémentaire, la réforme des retraites sera réputée adoptée en première lecture dès le mardi 3 mars après le rejet des motions de censure.

Il est inutile de rappeler ce que tous les travailleurs savent : le plan Macron-Philippe vise à contraindre les travailleurs à retarder le plus tard possible l'âge de départ en retraite (67, 69, 70 ans ?) sous peine d'être condamnés à la misère.

La violence antidémocratique du 49 ter n'a d'égale que la violence antisociale de la réforme.

Impossible de laisser faire !

Les organisations syndicales qui, depuis le 5 décembre, ont lancé le mot d'ordre de la grève et des manifestations contre le projet Macron-Philippe ont la responsabilité de lancer la seule consigne à la hauteur de la situation : **grève générale dans l'unité** contre le coup de force antidémocratique pour le retrait du projet. Il ne fait aucun doute que, dès lundi, dans les entreprises, dans les ateliers, dans les bureaux, dans les écoles, dans les services les travailleurs se réuniront pour décider.

Samedi 29 février 2020, 18 h 45

∴

Les femmes travailleuses sont les premières menacées par la réforme des retraites.

Toutes et tous le 7 mars à 14 h 30 l'assemblée convoquée par la commission femmes travailleuses du POiD